

Synthèse des évaluations finales (générale et spécifique) du projet *Enfance sans Barreaux 3 (EsB3)*

Constat général

Les deux évaluations concluent que le projet EsB3 a atteint son objectif principal en démontrant qu'une approche holistique de justice réparatrice favorise la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi (ECL). Le projet a permis de dépasser une logique centrée sur la protection juridique pour développer un modèle intégré combinant accompagnement psychosocial, implication familiale, alternatives à la détention, réinsertion socioéconomique et renforcement institutionnel.

Principaux résultats

Le programme a produit des résultats significatifs à plusieurs niveaux :

- *Au niveau des enfants et des familles*, les évaluations mettent en exergue une amélioration de la responsabilisation des enfants, une diminution des comportements à risque, un renforcement de leur estime de soi et de leur capacité de résilience, ainsi qu'une meilleure compréhension des conséquences de leurs actes. Les ateliers de parentalité ont contribué à améliorer les relations parents-enfants, le dialogue familial et l'implication des familles dans les parcours de réinsertion.
- *Au niveau institutionnel*, EsB3 a permis le développement et la diffusion d'un ensemble cohérent d'outils méthodologiques (guides, manuels, fiches techniques), aujourd'hui utilisés par les professionnels. Les capacités des magistrats, travailleurs sociaux et autres acteurs de la justice ont été renforcées et plusieurs pratiques prometteuses ont commencé à être intégrées dans les dispositifs nationaux de formation et les politiques publiques.
- *Au niveau du plaidoyer*, le programme a renforcé les coalitions nationales, développé une dynamique régionale entre les trois pays et contribué à plusieurs avancées politiques, notamment la Déclaration de Lomé et des actions conjointes auprès des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Valeur ajoutée du programme

Les évaluations soulignent que la principale innovation d'EsB3 réside dans l'articulation de pratiques complémentaires couvrant l'ensemble du parcours de réinsertion :

- Les travaux d'intérêt général (TIG) comme alternative éducative à la privation de liberté ;
- La psychoéducation pour favoriser la responsabilisation et prévenir la récidive ;
- L'approche résilience pour accompagner la reconstruction psychosociale ;
- La parentalité positive pour restaurer un environnement familial protecteur.

Cette combinaison constitue une architecture cohérente et transférable, adaptable aux contextes nationaux. Chaque pays a développé une expertise particulière : les TIG en RDC, la psychoéducation et la parentalité responsable en Côte d'Ivoire, et l'approche résilience au Togo avec pour chaque pays une dimension plaidoyer.

Facteurs de réussite

Les deux évaluations ont identifié plusieurs facteurs ayant favorisé les résultats :

- Plus de dix années de capitalisation progressive du programme EsB1-2-3 ;
- Une approche multidimensionnelle centrée sur les besoins des enfants ;
- Une forte capacité d'adaptation du programme aux contextes nationaux ;
- La qualité du partenariat avec les organisations nationales ;
- Une articulation efficace entre interventions de terrain, renforcement institutionnel et plaidoyer national, régional et international.

Défis persistants

Malgré ces acquis, plusieurs défis demeurent :

- L'absence ou insuffisance de financements publics dédiés à la justice juvénile dans les 3 pays ;
- Le renouvellement fréquent des agents publics formés ;
- Une coordination institutionnelle encore insuffisante dans certains contextes, notamment en RDC ;
- Des résultats plus limités des activités génératrices de revenus ;
- La nécessité de mieux mesurer les effets du programme sur le long terme.

Perspectives

Les deux évaluations convergent sur les priorités pour consolider les acquis :

- Institutionnaliser les pratiques dans les politiques publiques et les écoles nationales de formation ;
- Inscrire des lignes budgétaires dédiées à la justice juvénile réparatrice ;
- Renforcer les mécanismes de transmission des compétences afin de limiter les effets du *turn-over* ;
- Poursuivre la capitalisation des pratiques et leur diffusion nationale et régionale ;
- Développer un système harmonisé de suivi permettant de mesurer les effets à long terme et d'accompagner le passage à l'échelle.